

le Petit Mozéen

MARS 2021

BULLETIN MUNICIPAL • N°68



Mozé
sur Louet

www.mozesurlouet.fr

Réunion du 2 février 2021

Présents : Mesdames et Messieurs BAUDONNIERE, BEZIE, CESBRON, CHABROUILLAUD, CUVELIER, DAGUIN, DELAUNAY, FREMY, GODINEAU, GORREC, LEGER, MEUNIER, MOUKADEME, PAULT, PELLOIN, RICHOU, ROUSSEL

Pouvoir : Mme SECHET à M DAGUIN. Absents : Mme SECHET - M QUILEZ. Secrétaire : Mme GODINEAU

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Vente de l'atelier technique à la Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA)

Comme évoqué lors du précédent conseil, la CCLLA souhaite acheter l'atelier technique municipal.

La CCLLA demande une réponse rapide, car elle envisage, si la vente est acceptée, de déposer un dossier de demande de subvention en février pour les travaux qui seraient envisagés.

La décision à prendre est une décision de principe sur la vente.

Le service de Domaines a été sollicité pour évaluer le bien.

Le conseil n'est pas opposé au principe de la vente au bénéfice de la CCLLA, permettant à cette dernière de solliciter les subventions requises.

En revanche, s'agissant du prix, le conseil municipal rappelle que le bâtiment a été édifié en 2009 pour un montant de 597 000 € et a dû souscrire un emprunt pour le financement. La Commune a bénéficié d'une subvention d'environ 126 000 € et a récupéré la TVA sur investissement.

Le conseil municipal constate que le bâtiment est en bon état, y compris les extérieurs et équipé.

Par ailleurs, le conseil municipal observe que le prix du foncier est relativement élevé.

Le conseil municipal considère qu'il ne serait pas acceptable de céder le bien à des conditions financières qui seraient défavorables aux intérêts de la Commune. Dans de telles conditions, le prix initialement proposé à hauteur de 170 000 euros apparaît totalement injustifié et sera négocié avec la CCLLA.

Par ailleurs, la Commune souhaite qu'il soit prévu un pacte de préférence dans l'acte de cession à intervenir c'est à dire que, dans l'hypothèse d'une cession ultérieure, la Commune de MOZÉ-SUR-LOUET bénéficie d'une clause lui permettant de se porter acquéreur par priorité et de se substituer à l'acquéreur tiers pressenti.

La délibération est adoptée sous 2 abstentions.

2. Création de poste administratif - accroissement temporaire d'activités

Un agent administratif est en arrêt maladie depuis le 29/09/2020.

Il est proposé de créer un poste provisoire pour assurer le remplacement éventuel en cas de non-retour prochain de l'agent.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3. Compétence assainissement - décisions de la CCLLA

Les conseillers municipaux ont été invités à prendre connaissance des documents diffusés aux conseillers communautaires et des décisions prises par le conseil communautaire en décembre en matière d'assainissement.

Monsieur LEGER expose les principes adoptés.

4. SMITOM - redevance incitative

Il est présenté aux conseillers municipaux les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de la redevance incitative mise en œuvre par le SMITOM à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les usagers seront invités à prendre attache auprès du SMITOM pour plus d'informations.

5. Bilans des commissions

Chaque responsable de commission présente l'avancement des travaux réalisés (logo, conseil municipal des jeunes, aménagement de la rue du 22 juillet, restauration des mares, sentiers de randonnées).

6. Décisions du maire par délégation du conseil municipal

Pas de préemption sur parcelle AB 133.

Fait à Mozé sur Louet, le 4 février 2021.

Le Maire, Joëlle BAUDONNIÈRE

À découvrir

Les dernières nouveautés
coup de cœur de votre
bibliothèque. Il y en a pour
tout le monde !

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

- Lundi : 16h - 17h30
- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 17h30
- Vendredi : 16h - 17h30
- Samedi : 10h - 12h30





VOTE DU CONSEIL DES JEUNES

Les vendredi 12 et samedi 13 février derniers, c'est la main parfois tremblante, parfois assurée que les enfants de la commune sont venus élire leurs représentants du Conseil Municipal des Jeunes.

« C'est la première fois qu'ils votaient "pour de vrai" »

Tous les électeurs furent impressionnés de rentrer dans la salle du Conseil Municipal de leur commune, mais tous y sont rentrés avec l'air fier de celui qui réalise une action aussi symbolique qu'importante.

Au travers de cet article, les membres du Conseil Municipal souhaitent remercier l'ensemble des enfants qui se sont questionnés "Ai-je envie de faire partie de l'aventure CMJ ?", qui se sont investis auprès de leurs camarades "Et si on faisait une liste ensemble ?", qui ont réfléchi à des projets porteurs de sens pour toutes les générations d'habitants de la commune "Qu'allons-nous proposer aux Mozéens ?". **Merci à tous !**

Nous souhaitons également remercier et féliciter chaleureusement les enfants élus ! 4 listes étaient candidates ; elles ont toutes été élues. Elles regroupent des enfants âgés de 9 et 10 ans.

Bravo donc à Thibault BLANDIN, Enola SECHET, Iris DEPREZ-SUBRANNE*, Nélia NOIRE, Timothé SEPTANS, Noa PERROCHEAU*, Tomas BONNET, Mahaut DAURY, Kloé JOUSSLIN*, Louane GORREC, Arthur CESBRON et Louisa VETAULT* ! (* Élus suppléants)

La première rencontre du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu très prochainement ; nous ne manquerons pas de vous partager les réflexions et les projets portés par vos jeunes élus.

Réglementation du brûlage de déchets verts à l'air libre



L'arrêté préfectoral du 11 mars 2019 informe des droits et devoirs de chacun d'entre nous concernant l'incinération de déchets verts.

Tout d'abord, nous rappelons que l'incinération de plastiques, papiers, cartons et autres déchets qui ne proviennent pas de taille de végétaux est interdite.

Les **déchets verts doivent être secs** et ne pas produire de fumées excessives.

Toute incinération **est interdite à moins de 30 mètres d'une habitation, 30 mètres de toutes route et autoroute, et 30 mètres de toute ligne aérienne électrique et/ou télécom.** Elle est également

interdite à moins de 200 mètres de tout boisement de 50 ares et plus. Enfin, tous les abords doivent être débarrassés de tout matériau inflammable dans un périmètre de 10 mètres.

Tout feu doit faire l'objet d'une surveillance jusqu'à son extinction, il est donc interdit de laisser un feu se consumer la nuit.

Pour les particuliers, l'incinération n'est tolérée qu'entre 11h00 et 15h30 lors des mois de décembre, janvier et février et entre 10h00 et 16h30 les autres mois de l'année, hors période d'interdiction.

Il est rappelé que **toute alternative à l'incinération doit être préférée.** Le SMITOM

Sud Saumurois est en réflexion pour mettre **à disposition des habitants un broyeur à végétaux dans les déchetteries** du territoire. Nous reviendrons vers vous pour vous tenir informés des modalités.

L'incinération de 50 Kg de déchets verts émet autant de particules polluantes qu'une voiture diesel roulant pendant 13 000 Km. Cette distance, c'est **361 allers-retours Mozé-sur-Louet / Angers !**

Il est urgent d'agir, ça chauffe !

A l'école Le Petit Prince,

La course touche à sa fin ...

Déjà plus de 80 jours de passé et les premiers skippers du Vendée Globe sont arrivés aux Sables d'Olonne. Yannick Bestaven est le grand gagnant de cette course mythique en solitaire : "l'Everest des mers" comme on l'appelle. La première femme skippeuse est arrivée hier, mercredi 3 février. Les PS/MS l'ont suivie durant tout son trajet, ils sont fiers d'elle !

La course virtuelle (virtual regatta) a aussi eu un grand succès à l'école Le Petit Prince. Les enseignants, les élèves mais aussi bon nombre de parents d'élèves se sont pris au jeu, partageant ce tour du monde. Quelques skippeurs virtuels sont arrivés à bon port, d'autres sont encore en course, avec une arrivée prévue dans les prochains jours. Notons la performance de Mr DAVID, enseignant des GS/CE2 qui arrive dans les 12000 premiers sur plus de 1 000 000 de participants !



Ces moments de partage sont importants pour tout le monde, petits comme grands. **Une fois le Vendée Globe passé, un second projet se met en place...un travail autour de la nature. Faute de pouvoir voyager, on va améliorer notre environnement proche ! On a hâte !**

Du côté de l'APE

À l'heure où nous écrivons ces mots, il y a tellement d'incertitudes qu'il est difficile pour nous de vous proposer des événements et ce n'est pas faute d'idées !

Défi de masque

Pour rester optimistes, nous espérons pouvoir vivre ensemble le carnaval du 27 mars. C'est pourquoi nous vous proposons un défi de création de masque. Depuis 1 an, c'est devenu un accessoire à la mode mais pour le carnaval, nous vous proposons de revenir aux masques « à l'ancienne » : ceux qui recouvrent les yeux ! Libre à vous d'y intégrer un masque de niveau 1. Soyez créatifs, osez l'originalité !

Photographiez-les et publiez-les sur la page Facebook de l'APE (APE le petit prince mozé) pour inspirer d'autres personnes. Vous pouvez aussi nous les envoyer par mail : ape.lepetitprince.mozé@gmail.com, on n'hésitera pas à publier, avec votre accord.

Lors du carnaval, ce sera l'occasion de les montrer et de faire une grande photo avec tous les participants !

Collecte de papier

Par ailleurs, nous remercions tous ceux et celles qui ont participé à la collecte de papier (relevée le 12 février), qui reste une source de financement importante pour nous. Si vous avez fait du tri récemment, vous pouvez encore y contribuer.

Cette opération dure toute l'année. C'est une bonne raison de faire de la place chez vous !

Temps fort en fin d'année

Nous espérons pouvoir organiser un temps fort en fin d'année, sans savoir actuellement la forme que cela pourrait prendre. Nous restons ouvert à vos propositions, alors faites-nous part de vos idées (les idées cela n'engage à rien, mais si en plus vous êtes prêt.e.s à aider, vous serez -encore plus- les bienvenu.e.s)

A bientôt, et n'oubliez pas :

« En mars, quand il fait beau, prends ton manteau. »



De nouveaux élevages

A l'école du Prieuré,

L'école le Prieuré poursuit son thème d'année sur les animaux, en mettant en place des nouveaux élevages dans l'école.

Les classes de PS-MS et de GS-CP ont choisi de travailler conjointement sur **un élevage de poissons appelés guppys**. Après une longue et minutieuse préparation de l'aquarium pour accueillir ces nouveaux pensionnaires, l'arrivée de ces petites bêtes au sein de l'école a évidemment suscité la curiosité de tous les enfants. Leurs jolies couleurs, ainsi que leur ballet aquatique, sont apaisants à regarder. Un heureux événement est déjà attendu car une des femelles attend des petits.

Dans la classe de GS-CP, **un élevage de vers de terre** est en cours mais celui-ci n'est aucunement destiné à nourrir les guppys !

La classe de CE travaille sur **un élevage d'escargots**. Contrairement à la vivacité des guppys, ces petites bêtes ont une vie forcément moins trépidante, même si en une nuit, ils peuvent réaliser l'exploit de parcourir 10 mètres !...L'étude de ces animaux n'en est pas pour autant moins intéressante car elle permet d'observer le cycle entier de leur vie : reproduction, développement, alimentation et déplacement.

Des fourmis ouvrières, ainsi que leur reine, sont arrivées dans la classe de CM. Mais chut !...car pour l'instant elles sont encore en diapause (vie au ralenti en période hivernale). Une fois que ces demoiselles daigneront sortir de leur torpeur hivernale, les enfants pourront alors observer leur intense activité. Outre l'intérêt de découvrir leur cycle de vie complet, ils pourront également découvrir les richesses de leur vie sociale et de leur système de communication.



Des nouvelles de Frimousse, seul poussin rescapé de la première couvaison. Celui-ci poursuit tranquillement son développement. **Un autre petit poussin est né d'une seconde couvaison**, qu'on ne devrait pas hésiter à appeler « tête brûlée » car il est très vif et très cascadeur.



Des activités sportives

Le sport avec l'IRSS a recommencé en janvier. Les CE pratiquent le handball et les CM le basket-ball. Le nouveau protocole sanitaire a contraint les deux classes à poursuivre la pratique de ces disciplines en extérieur. Au retour des vacances de février, les classes de PS-MS et de GS-CP bénéficieront d'un cycle d'athlétisme.



INFOS INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'école Le Prieuré sont ouvertes sur rendez-vous pour l'année 2021/2022 pour une inscription en maternelle, dès la toute petite section et en élémentaire.

La directrice, Mme Lincot, se tient à la disposition de toutes les familles souhaitant inscrire leur enfant pour la rentrée prochaine ou avoir des informations sur le fonctionnement de l'école.

Vous pouvez la joindre au 02 41 45 72 60 ou par mail à moze.leprieure@ec49.fr.

Des nouvelles de l'APEL

En ce début d'année, nous avons proposé à nos familles une vente de galettes des rois en collaboration avec la Maison Crombez ainsi que du jus de pommes.

Afin de continuer à financer les différents projets que l'équipe enseignante veut mener, nous allons proposer diverses actions. Nous envisageons de proposer un repas à emporter en collaboration avec le Proxi et la Maison Crombez. Nous nous penchons sur une action autour du printemps avec une vente de plants, de fromages, de charcuterie, de miel...

À Mozé-sur-Louet

Les échos des entreprises

Retrouvez les informations relatives à la vie économique du territoire et suivez, découvrez, accueillez les entreprises qui participent à l'attractivité de Mozé-sur-Louet.



Charlène Plessis

BULLE DE SERVICES

Une entreprise en plein essor qui peine à recruter

Charlène Plessis vit à Mozé-sur-Louet depuis son enfance. C'est donc tout naturellement qu'en 2016 elle y a installé Bulle de Services, une entreprise de services à la personne et d'aide à domicile. Mozé-sur-Louet correspond bien à mon état d'esprit, dit-elle, à la fois au niveau des personnes qui y vivent que des valeurs de mes interlocuteurs locaux.

Accompagnement à la préparation des repas, portage de repas à domicile, aide ménagère et aide administrative sont le cœur de métier de Bulle de Services. En 2018 et 2019, l'équipe s'est développée avec l'embauche de deux nouvelles salariées et atteint aujourd'hui un effectif de 5 personnes. La plupart des prestations ouvrent droit à des déductions fiscales pour les particuliers.

En 2020, malgré le contexte sanitaire, Bulle de Services a poursuivi son développement et emménagé dans le centre bourg, dans une grande maison située juste entre les cabinets dentaire et de kinésithérapie. Cette nouvelle visibilité, dans un secteur fréquenté par de nombreuses personnes habitant en proximité, est un atout incontestable pour communiquer sur ses savoir-faire. Les prestations proposées par ces trois professionnels ont en commun un secteur géographique de 10/20 kilomètres à la ronde. Les nouveaux locaux de l'entreprise permettent également à l'équipe de travailler dans de très bonnes conditions avec des pièces dédiées et une cuisine collective.

Charlène Plessis souhaite poursuivre le développement de son activité, mais elle se heurte à des difficultés de recrutement. "Même en proposant un emploi à temps plein, du lundi au vendredi, des horaires compatibles avec une vie privée épanouie, le respect strict des protocoles sanitaires à la fois chez les clients et dans les locaux de l'entreprise, je ne parviens pas à attirer des candidats pour l'aide aux clients, le ménage, le portage de repas... C'est dommage car actuellement, je suis obligée de refuser certaines prestations". Si vous êtes intéressé par ce type de poste, n'hésitez pas à la contacter ou à faire circuler cette information.

Bulle de Services

Charlène Plessis
14 bis rue du 30 Août 1944
49610 Mozé-sur-Louet
Tél. **07 68 67 99 19**

- Facebook : **bulledeservices**
- Site internet : **www.bulle-de-services.com**



L'entreprise est bien plus qu'un acteur économique : un lien social



Lors des fêtes de fin d'année, Charlène a initié un partenariat avec les écoles de Mozé-sur-Louet et de Denée, en organisant un concours de dessins afin de les offrir à ses clients. Les enfants ont bien joué le jeu et l'équipe de Bulle de Services a pu distribuer les dizaines de créations réalisées pour l'occasion. Les personnes, parfois isolées, qui ont reçu ces cadeaux étaient très émues de ce petit geste.

Charlène profite de la tribune du Petit Mozéen pour remercier les participants, les enseignants et les enfants qui ont contribué à ce succès.

Marine et Didier

DOMAINE DELAUNAY

Tel père, telle fille !

Didier et Marine Delaunay, père et fille, nous ont reçu dans leur cave située rue des Prés, au cœur de l'hiver glacial de février pour nous présenter leur domaine.

Active depuis deux ans sur le Domaine, Marine représente la quatrième génération de viticulteurs de la famille. Appelée à prendre la suite de son père Didier, elle a suivi des études de viticulture et d'œnologie à Vallet (Loire Atlantique) puis des stages et des emplois dans plusieurs domaines du Val de Loire.

Chacune des six personnes employées au Domaine dispose d'un rôle précis, et comme c'est une affaire de famille, Didier, Francesca et Marine orchestrent les tâches quotidiennes à tous les niveaux : culture de la vigne, cave, vinification, commercialisation et administratif.

Le domaine Delaunay est implanté sur 60 hectares répartis sur les communes de Juigné-sur-Loire et Mozé-sur-Louet. Les cépages cultivés sont les emblématiques Chenin, Cabernet et Grolleau. Labellisé HVE (Haute Valeur Environnementale), le domaine met en pratique des approches vertueuses en matière d'environnement, au niveau de la biodiversité (recensement des haies et de leurs habitants), des traitements (mesure du nombre de passages, sélection de produits...) et de la fertilisation.

Marine indique que son expérience lui a per-

mis de côtoyer différentes approches dans les domaines viticoles où elle a travaillé. La viticulture est un secteur économique fort du territoire. A Mozé, il y a quatre viticulteurs (Les Rochettes, Terra Vita Vinum, Les Besnèries) qui s'entendent bien comme c'est le cas dans beaucoup de villages du Val-de-Loire.

D'ici quelques années, Marine reprendra le Domaine de ses parents, grands-parents et arrière-grands-parents avec notamment des projets de développement de la vente directe et l'aménagement d'un nouvel accueil : l'avenir est donc assuré pour le Domaine Delaunay !

Domaine Didier Delaunay

2 rue des Prés - 49610 Mozé-sur-Louet
Tél. **02 41 45 34 53**

• **Instagram** : [didier_delaunay](https://www.instagram.com/didier_delaunay)

• **Site internet** : www.didier-delaunay.fr

- PROJET COMMUNAL -

Jumelage avec la commune Bad Karlshafen



La commune de Mozé sur Louet a engagé des discussions avec la commune de Bad Karlshafen en Allemagne pour imaginer un jumelage.

Qu'est-ce qu'un jumelage ?

Un jumelage est un engagement moral entre deux collectivités qui, avec la participation directe des citoyens, vise à monter des projets communs autour de questions diverses et variées (culture, apprentissage, échange d'expériences, actions et projets internationaux...).

Pourquoi un jumelage ?

Un jumelage favorise les rencontres entre citoyens ayant des cultures et des opinions différentes, cela permet d'ouvrir d'autres pistes de réflexion, d'autres approches sur nos vies dans l'Europe. C'est aussi un moyen de nous rappeler et de transmettre nos histoires communes à nos jeunes. C'est aussi une occasion pour nos jeunes et moins jeunes d'apprendre de nouvelles langues. Ce sera aussi sans doute plein d'occasions de découvrir bien d'autres choses auxquelles nous n'avons pas encore songé.

Pourquoi Bad Karlshafen et pas une autre commune ?

Hanna, une jeune habitante de cette commune vit actuellement chez l'habitant à Mozé sur Louet. Elle suit une année scolaire dans un lycée sur Angers et apprend notre langue, notre gastronomie, notre manière de vivre... C'est en voyant le panneau de jumelage de la ville des Ponts de Cé avec Bad Emstal que la question s'est naturellement posée. Pourquoi Mozé sur Louet n'est-elle pas jumelée avec une commune allemande ? Hanna connaissant le maire de sa commune, Marcus Dittrich, il a été plus facile d'engager les premières discussions. D'ailleurs le Maire nous a indiqué que ses administrés lui avaient aussi demandé pourquoi leur commune n'était pas jumelée avec une commune française...

Comment décrire Bad Karlshafen ?

Bad Karlshafen est située en haut du land de Hesse, aux confluences de la rivière Weser et de la Diemel. Cette ville est située pratiquement au centre de l'Allemagne

et compte 3612 habitants sur 14.85 Km² (25km² pour Mozé sur Louet). Elle fut créée en 1699, les premiers habitants furent les Huguenots (réfugiés religieux protestants de France). La ville comprend des installations portuaires de plaisance, des thermes avec une source naturelle de saumure (d'où le nom Bad signifiant bain). C'est une vallée très verte et arborée, parcourue par des rivières utilisées notamment pour le tourisme fluvial.

Il faut environ 12 heures pour se rendre à Bad Karlshafen et parcourir les 1023 km qui nous séparent.

Pour de plus amples renseignements : <https://www.bad-karlshafen.de/> (Il est possible de traduire la page en français avec Google Chrome).

Nous faisons donc appel à vous, citoyens, pour nous faire part de vos avis, de vos expériences, de vos envies, et ce, si possible avant le mois de juin où nous prévoyons de faire le point avec nos homologues de Bad Karlshafen.

Bis Bald (A bientôt) !



